

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEUSéance du 12 décembre 2024, au lieu habituel, à
20h00

Date de la convocation : 3 décembre 2024

Président de séance : M. André BRIVADIS,
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice :	12
- présents :	9
- votants :	11
- absents :	1

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale.**Procuration (s) :** Mr FAIVRE Thierry donne procuration à Mr MARION Olivier
Mr PHILIPON Pierre donne procuration à Mr PHILBEE Paul**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** Mme Armelle SAVINEL**2024 – 76 Diminution temps de travail**

Mr Yannick LAVERROUX adjoint au maire explique qu'une demande a été soumise au CST concernant la diminution du temps de travail d'un poste permanent non pourvu.

Ce poste d'adjoint technique pour les écoles a été créé par délibération du conseil municipal du 27/07/1995 à 35 h, il n'est pas pourvu suite au départ à la retraite de l'agent 31/12/2021.

En effet le projet de regroupement des écoles sur un même site auparavant implantés sur 2 sites distincts, un dans le Bourg un autre à la Tour, a contraint la commune pendant la durée des travaux à regrouper les 2 écoles sur le site de l'élémentaire. Ce regroupement sur un seul site, a diminué les temps d'entretien des locaux et regroupé les cantines et garderies. Il n'était donc pas nécessaire de recruter un 2 -ème adjoint technique territorial.

L'agent en charge des écoles adjoint technique territorial 2ème classe faisant fonction d'ATSEM , a demandé le passage à 60% pour s'occuper de son enfant handicapé, et a été nommée assistante de prévention. Pour permettre à cet agent de travailler à 60 %, de se former et de mener à bien ses missions d'assistant de prévention, il est nécessaire de recruter un deuxième adjoint technique territorial faisant fonction d'ATSEM sur le poste jusqu'à lors non pourvu pour une quotité de 24 h hebdo et non plus à temps complet.

Le CST a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à modifier le temps de travail de ce poste de 35 à 24h
- Modifie le tableau des effectifs

AR Prefecture

043-214300485-20241212-D_76_2024-DE
Reçu le 16/12/2024

2024

- Autorise Monsieur le Maire a recruter sur ce poste

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

ANNEXE 1

Tableau des effectifs

Cadres d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative	Secrétaire de mairie	1	35h
	Adjoint administratif	1	17h30
Filière technique	Adjoint technique	4	35h
	Adjoint technique	1	24h
	Adjoint technique principal 2ème classe	2	35h
	Adjoint technique	1	10h
Filière animation	Animateur	2	35h
	Adjoint d'animation	1	35h
	Adjoint d'animation	1	17h30